



Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du jeudi 24 mars 2016 à l'hôtel de ville - 165, rue Ampère

Références :
AV/CJL/AP/JM

Rillieux-la-Pape, le 25 mars 2016

Secrétariat général
ressources
documentaires

Séance publique du jeudi 24 mars 2016

Affaire suivie
par : Anne PRAT
04.37.85.00.18

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en date du **vingt quatre mars deux mille seize après convocation légale,**

Sous la présidence de monsieur Alexandre Vincendet, maire de Rillieux-la-Pape

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 33

Nombre de conseillers votants : 35

Nombre de conseillers absents : 0

Objet :
CR succinct du CM
du 24 mars 2016

Présents :

Mesdames et messieurs : Vincendet, Smati, Leclerc, Perrot, Pruvost, Charvet, Monnet jusqu'à 19h30 et à partir de 21h20, Tétard, Nejjar, Sève, Bérujon, Dupuy, Daas, Prot, Poizat, Diss, Pelluet à partir 19h10, Burgensis, De La Cruz, Atallah, Petitgand, Porcheret, Ravigneaux jusqu'à 20h30, Gauquelin, Bouvier, Dandel, Bozon-Guillot, Cachard, Belhout, Darne, Ravat, Desmet, Combier.

AFFICHAGE
du 4 avril 2016
au 4 mai 2016
inclus

Excusés Pouvoirs :

Mesdames et messieurs : Marie-Claude Monnet donne pouvoir à Gilbert Charvet de 19h30 à 21h20, Fabrice Desjames donne pouvoir à Frédéric Perrot, Cécile Ravigneaux donne pouvoir à Jocelyne Pruvost à partir de 20h30, Laurent Llubet donne pouvoir à Emmanuelle Pelluet.

Absent : 0

Secrétaire de séance : Madame Ludivine Porcheret

Date de convocation : 11 mars 2016

Date affichage compte rendu succinct : 4 avril 2016

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- prend acte des décisions prises en application de la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2014

2016/03/17 – Vote des taux d'imposition

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de maintenir** les taux d'imposition relatifs à la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2016 à leur valeur délibérée en 2015, à savoir :
 - taux de la taxe d'habitation : 19,95 %,
 - taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,45 %,
 - taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,10 %.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, sur ces bases, à compléter et signer l'état de notification des taux d'imposition 2016 (Etat 1259 MI).

2016/03/18 – Abattement Taxe Habitation Abattement général à la base

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

Vote

Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)
Contre : 7 (liste « une ville qui nous ressemble »)
+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)

- **de modifier** l'abattement général à la base antérieurement institué et de le fixer à 10% de la valeur locative moyenne des habitations de la commune, à compter du 01 janvier 2017,
- **de maintenir** à 15% le taux de l'abattement pour charges de famille pour 1 et 2 personnes à charge et à 20% l'abattement pour charges de famille pour 3 personnes à charge et plus.
- **d'autoriser** M. le Maire et son représentant de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

2016/03/19 – Abattement Taxe Habitation personnes handicapées

Rapporteur : M.C. Monnet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'instaurer** l'abattement de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides, comme précisé ci-dessus

- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

2016/03/20 - Abattement Taxe Foncière : suppression exonération de 2 ans

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

Vote

Pour : **26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**
 + 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)
 + 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,
 madame Bozon-Guillot
Contre : **5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **d'instaurer** la suppression de l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même Code

- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à notifier cette décision aux services préfectoraux.

2016/03/21 - Indemnités des élus et charte de l' élu

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à la majorité des votants, décide :

Les listes « une ville qui nous ressemble » et « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan » ne prennent pas part au vote.

- **d'abroger** la délibération du 25 juin 2015 se rapportant aux indemnités de fonction des élus,
- **de prendre** en compte la demande de Monsieur le Maire de fixer le montant de son indemnité en deçà du taux maximum,
- **de fixer à compter du 1^{er} avril 2016** les taux des indemnités telles que précisées ci-dessus et d'appliquer les majorations légales telles qu'indiquées et conformément au mode de calcul de la Préfecture du Rhône,
- **de dire** qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal est joint au présent rapport,

- **de proclamer son adhésion à la charte de l'élu local** issue de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 avant-même son application prévue à compter des élections municipales de 2020.

2016/03/22 - Vote du BP 2016

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal,

à la majorité :

Vote

- Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,
madame Bozon-Guillot**
- Contre : 7 ([5 liste « une ville qui nous ressemble »] et [2 liste « Avec J-C
Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »])**

- **approuve** le Budget primitif 2016 arrêté aux montants suivants :
Fonctionnement : 36 076 527 € en dépenses et recettes
Investissement : 14 011 297 € en dépenses et recettes
- **autorise** le versement d'une subvention d'équilibre de 42 147 € au budget annexe Espace 140, telle que détaillée dans l'annexe du budget primitif,

à la majorité : (Les élus assurant des fonctions dans des associations n'ont pas pris part au vote : mesdames et messieurs Béruson, Attalah, Porcheret, Bozon-Guillot, Ravat)

Vote

- Pour : 23 (liste « le renouveau pour notre ville »)
+ 1 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,**
- Contre : 6 ([5 liste « une ville qui nous ressemble »] et [1 liste « Avec J-C Darne
donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »])**

- **autorise** le versement des subventions à l'ensemble des organismes, telles que détaillées dans l'annexe du Budget primitif et conformément à la réglementation, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document s'y rapportant.

2016/03/23 – Budget annexe Espace 140

Rapporteur : C. Leclerc

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

Vote

- Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,
madame Bozon-Guillot**

+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)
Abstentions : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)

- **d'approuver** le Budget primitif 2016 arrêté aux montants suivants :
Fonctionnement : 208 814 € en dépenses et recettes.

2016/03/24 – Administration Générale – Orientation, actions 2016

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

Vote

Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,
madame Bozon-Guillot

Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)
+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)

- **d'approuver** les orientations prises en matière d'amélioration de la performance de l'administration municipale ;
- **d'autoriser** le versement d'une subvention de 99 015 euros, hors numération brute de l'agent mis à disposition, à l'Amicale du Personnel tel qu'indiqué ci-dessus et tel que détaillé dans le BP 2016, étant entendu que des avances ont déjà fait l'objet de versement en application de la délibération du conseil municipal du 27 janvier 2016,
- **d'autoriser** le Maire à engager toutes les consultations et marchés publics s'y rapportant.

2016/03/25 - Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

Vote

Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,
madame Bozon-Guillot

Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)
+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)

- **d'approuver** les suppressions et créations de poste

- **de dire** que la dépense correspondante est prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget.

2016/03/26 – Conseil de discipline - Désignation

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- **de ne pas procéder** au bulletin secret pour cette désignation en le décidant par un vote à l'unanimité,
- **de désigner** Madame Jocelyne Pruvost pour être inscrite sur la liste constituée par le centre de gestion de la région Auvergne Rhône Alpes, liste sur laquelle seront ensuite désignés par tirage au sort les représentants des communes au conseil de discipline de recours.

La liste « Une ville qui nous ressemble » ne prend pas part au vote.

2016/03/27 - Garanties d'emprunts SCIC habitat Rhône-Alpes : 71 logements

Rapporteur : F. Poizat

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'accorder** sa garantie financière à la SA d'HLM SCIC Habitat Rhône-Alpes à hauteur de 15 %, soit 192 870,60 €, pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Cet emprunt, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 1 285 804 €, est destiné à financer l'opération d'acquisition-amélioration de 71 logements de la résidence « Leclerc » 13 avenue Général Leclerc à Rillieux-la-Pape.

- **De s'engager**, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **De s'engager**, pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- **D'autoriser** Monsieur le maire ou son représentant à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et à la SA d'HLM SCIC Habitat, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

2016/03/28 - Garanties d'emprunts SCIC habitat Rhône-Alpes : 76 logements

Rapporteur : F. Poizat

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'accorder** sa garantie financière à la SA d'HLM SCIC Habitat Rhône-Alpes à hauteur de 15 %, soit 69 300,90 €, pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Cet emprunt, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 462 006 €, est destiné à financer l'opération d'acquisition-amélioration de 76 logements de la résidence « Leclerc » PAM anti amiante 13 avenue Général Leclerc à Rillieux-la-Pape.

- **De s'engager**, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **De s'engager**, pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- **D'autoriser** Monsieur le maire ou son représentant à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et à la SA d'HLM SCIC Habitat, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

2016/03/29 - Améliorer le Cadre de vie. Orientations et actions 2016

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

Vote

- Pour :** **26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**
 + 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,
 madame Bozon-Guillot
- Abstentions :** **5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**
- Contre :** **2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**

- **d'approuver** les orientations prises en matière d'amélioration du cadre de vie ;
- **d'autoriser** le versement des subventions à l'ensemble des organismes, telles que détaillées dans l'annexe du Budget primitif et conformément à la réglementation, et d'autoriser

Monsieur le Maire à signer toute pièce , acte et document s'y rapportant ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager toutes les consultations et marchés publics s'y rapportant.

2016/03/30 - Démolition et reconstruction partielle du Groupe Scolaire de la Velette : création de l'autorisation de programme

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la création de l'autorisation de programme n°169101 avec comme limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération 9 000 000 € TTC
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ainsi que les autorisations d'urbanisme nécessaires au déroulement de cette opération
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possibles auprès des partenaires financeurs
- **de dire** que la dépense résultant de cette autorisation de programme sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville selon l'échéancier suivant :
 - crédit de paiement 2016 = 60 000 €
 - crédit de paiement 2017 = 540 000 €
 - crédit de paiement 2018 = 3 000 000 €
 - crédit de paiement 2019 = 3 000 000 €
 - crédit de paiement 2020 = 2 400 000 €

et seront imputées aux articles 2031, 2033, 2184, 2188, 2313 et 2315 - fonction 20 – section investissement (dossier n°169101).

2016/03/31 – Création d'un nouveau centre aquatique : création de l'autorisation de programme

Rapporteur : A. Daas

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

Vote

Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,
madame Bozon-Guillot
+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)
Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)

- **d'approuver** la création de l'autorisation de programme n°169211 avec comme limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération 1 080 000 € TTC

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ainsi que les autorisations d'urbanisme nécessaires au déroulement de cette opération
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possibles auprès des partenaires financeurs
- **de dire** que la dépense résultant de cette autorisation de programme sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville selon l'échéancier suivant :
 - crédit de paiement 2016 = 80 000 €
 - crédit de paiement 2017 = 500 000 €
 - crédit de paiement 2018 = 100 000 €
 - crédit de paiement 2019 = 100 000 €
 - crédit de paiement 2020 = 100 000 €
 - crédit de paiement 2021 = 100 000 €
 - crédit de paiement 2022 = 100 000 €
 et seront imputées aux articles 2031, 2033 et 2315 - fonction 413 – section investissement (dossier n°169211).

2016/03/32 - Construction d'une salle des fêtes et des familles : modification de l'autorisation de programme / crédits de paiement 2016

Rapporteur : C. Leclerc

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la modification de l'autorisation de programme n°5708061,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- **de dire** que la dépense résultant de cette autorisation de programme sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville selon l'échéancier suivant :
 - crédit de paiement 2006 : 5 896,28 €
 - crédit de paiement 2007 : 5 023,20 €
 - crédit de paiement 2008 : 6 697,60 €
 - crédit de paiement 2009 : 197 324,09 €
 - crédit de paiement 2010 : 1 168 970,88 €
 - crédit de paiement 2011 : 4 407 863,85 €
 - crédit de paiement 2012 : 639 286,47 €
 - crédit de paiement 2013 : 19 354,57 €
 - crédit de paiement 2014 : 0 €
 - crédit de paiement 2015 : 0 €
 - crédit de paiement 2016 : 1 209,87 €

et sera imputée à l'article 2031, 2033, 2184, 2188, 2313 et 2315, fonction 33 – section investissement (dossier n° 5708061).

2016/03/33 - Démolition / Reconstruction du bâtiment Hulotte du centre aéré des Lômes : Modification de l'autorisation de programme/crédits de paiement 2016

Rapporteur : A. Daas

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la modification de l'autorisation de programme n°926152
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ainsi que les autorisations d'urbanisme nécessaires au déroulement de cette opération,
- **de dire** que la dépense résultant de cette autorisation de programme sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville selon l'échéancier suivant :
 - crédit de paiement 2015 = 12 667,22 €
 - crédit de paiement 2016 = 186 241,78 €
 - crédit de paiement 2017 = 551 000,00 €et seront imputées aux articles 2031, 2033, 2184, 2188, 2313 et 2315 - fonction 421 – section investissement (dossier n°926152).

2016/03/34 - Construction d'équipements publics sur le site de Paul Chevallier : Modification de l'autorisation de programme/crédits de paiement 2016

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la modification de l'autorisation de programme n°8579091 avec comme nouvelle limite supérieure des dépenses 19 572 530 € TTC,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- **de dire** que la dépense résultant de cette autorisation de programme sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la ville selon l'échéancier suivant :
 - crédit de paiement 2009 : 182 815,82 €
 - crédit de paiement 2010 : 1 353 144,28 €
 - crédit de paiement 2011 : 5 213 933,17 €
 - crédit de paiement 2012 : 6 550 957,57 €
 - crédit de paiement 2013 : 1 147 349,20 €
 - crédit de paiement 2014 : 3 514 750,90 €
 - crédit de paiement 2015 : 1 352 851,84 €
 - crédit de paiement 2016 : 255 366,90 €et seront imputées aux articles 2031, 2033, 2184, 2188, 2313 et 2315 - fonction 20 et 411 – section investissement (dossier n°8579091).

2016/03/35 – Réhabilitation de l'ensemble immobilier Place Canellas : Modification de l'autorisation de programme/crédits de paiement 2016

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la modification de l'autorisation de programme n°877151, avec comme limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération 1 300 000 € TTC,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ainsi que les autorisations d'urbanisme nécessaires au déroulement de cette opération,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possibles auprès des partenaires financeurs,
- **de dire** que la dépense résultant de cette autorisation de programme sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la commune selon l'échéancier suivant :
 - crédit de paiement 2015 = 32 637,60 €
 - crédit de paiement 2016 = 346 971,20 €
 - crédit de paiement 2017 = 320 000,00 €
 - crédit de paiement 2018 = 300 391,20 €
 - crédit de paiement 2019 = 300 000,00 €et seront imputées aux articles 2031, 2033, 2313 et 2315 - fonction 020 – section investissement (dossier n°877151).

2016/03/36 - Réhabilitation de l'Espace Baudelaire en Médiathèque : modification de l'autorisation de programme / crédits de paiement 2016

Rapporteur : C. Tétard

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

Vote

Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,
madame Bozon-Guillot
+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)
Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)

- **d'approuver** la modification de l'autorisation de programme n°897151,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ainsi que les autorisations d'urbanisme nécessaires au déroulement de cette opération,
- **de dire** que la dépense résultant de cette autorisation de programme sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville selon l'échéancier suivant :

- crédit de paiement 2015 =	1 080,00 €
- crédit de paiement 2016 =	663 920,00 €
- crédit de paiement 2017 =	1 500 000,00 €
- crédit de paiement 2018 =	4 500 000,00 €
- crédit de paiement 2019 =	3 535 000,00 €
- crédit de paiement 2020 =	2 500 000,00 €

et seront imputées aux articles 2031, 2033, 2184, 2188, 2313 et 2315 - fonction 30 – section investissement (dossier n°897151).

2016/03/37 - Aménagement d'une coulée verte : création de l'autorisation de programme

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

Vote

- Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,
madame Bozon-Guillot
+ 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)
Contre : 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)

- **d'approuver** la création de l'autorisation de programme n°1610661 avec comme limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération 1 230 000 € TTC
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ainsi que les autorisations d'urbanisme nécessaires au déroulement de cette opération
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possibles auprès des partenaires financeurs
- **de dire** que la dépense résultant de cette autorisation de programme sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville selon l'échéancier suivant :

- crédit de paiement 2016 =	30 000,00 €
- crédit de paiement 2017 =	600 000,00 €
- crédit de paiement 2018 =	300 000,00 €
- crédit de paiement 2019 =	300 000,00 €

et seront imputées aux articles 2031, 2033 et 2315 - fonction 823 – section investissement (dossier n°1610661).

2016/03/38 - Création d'un pôle administratif à Casarès : Modification de l'autorisation de programme/crédits de paiement 2016

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la modification de l'autorisation de programme n°14209141 avec comme limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération 4 330 000 € TTC,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ainsi que les autorisations d'urbanisme nécessaires au déroulement de cette opération,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possibles auprès des partenaires financeurs,
- **de dire** que la dépense résultant de cette autorisation de programme sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville selon l'échéancier suivant :

- crédit de paiement 2015 =	42 033,02 €
- crédit de paiement 2016 =	1 245 440,00 €
- crédit de paiement 2017 =	1 962 526,98 €
- crédit de paiement 2018 =	1 080 000,00 €

et seront imputées aux articles 2031, 2033, 2184, 2188, 2313 et 2315 - fonction 020 – section investissement (dossier n°14209141).

2016/03/39 – Création d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) à Paul Chevallier : modification de l'autorisation de programme en création d'un équipement d'accueil polyvalent rue Capitaine Julien

Rapporteur : C. Leclerc

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

Vote

- Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,
madame Bozon-Guillot
- Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**
+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)

- **d'approuver** le changement d'appellation et de destination de l'autorisation de programme n°8579151 pour la création d'un équipement d'accueil polyvalent rue Capitaine Julien.
- **de fixer** comme limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération 1 080 000 € TTC comprenant l'acquisition, les études, les travaux et le mobilier.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ainsi que les autorisations d'urbanisme nécessaires au déroulement de cette opération.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possibles auprès des partenaires financeurs,

- **de dire** que la dépense résultant de cette autorisation de programme sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville selon l'échéancier suivant :
 - crédit de paiement 2016 = 736 000,00 €
 - crédit de paiement 2017 = 344 000,00 €

- **de modifier** la délibération du Conseil municipal du 30 avril 2015 en ce sens que l'acquisition du lot du rez-de-chaussée rue du Capitaine Julien à la Semcoda sera affectée à une opération d'intérêt général ou à un service public, sans qu'il soit nécessaire d'en préciser la destination dans l'acte de vente.

2016/03/40 – Extension du système de vidéo protection urbaine : création de l'autorisation de programme

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

Vote

- Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,
madame Bozon-Guillot
- Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**
+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)

- **d'approuver** la création de l'autorisation de programme n°1094152 avec comme limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération 800 000 € TTC
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ainsi que les autorisations d'urbanisme nécessaires au déroulement de cette opération
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possibles auprès des partenaires financeurs
- **de dire** que la dépense résultant de cette autorisation de programme sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville selon l'échéancier suivant :
 - crédit de paiement 2016 = 200 000 €
 - crédit de paiement 2017 = 200 000 €
 - crédit de paiement 2018 = 200 000 €
 - crédit de paiement 2019 = 200 000 €

et seront imputées aux articles 2031, 2033, 2313 et 2315 - fonction 112 – section investissement (dossier n°1094152).

2016/03/41 - Demande de labellisation Cap Cit'ergie de la Ville de Rillieux-la-Pape

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la demande de labellisation Cap Cit'ergie pour la session de la Commission Nationale du Label de juin 2016
- **d'approuver** la note de cadrage de la démarche Cit'ergie de la Ville de Rillieux-la-Pape et le plan d'actions ci-annexés, ce plan d'actions visant à conforter la politique énergie-climat de la Ville pour porter son niveau de performance au niveau du label Cit'ergie à l'horizon 208-2019
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette demande labellisation.

2016/03/42 - Délibération de principe pour une généralisation de l'approche développement durable dans les opérations de constructions et d'aménagement

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- que la commune :
 - **intègre** le référentiel « *Conception et Gestion des espaces publics : Lutte contre les îlots de chaleur urbains* » dans toutes les opérations d'aménagements à venir sous sa maîtrise d'ouvrage, tels que la réhabilitation de la place Canellas, la mise en œuvre de la coulée verte, etc.
 - **impose** les référentiels « *Conception et Gestion des espaces publics : Lutte contre les îlots de chaleur urbains* », « *Habitat durable* » et « *Bureaux durables* » dans les cahiers des charges des cessions de terrains qu'elle va opérer,
 - **incite** les promoteurs à se référer à ces référentiels dans leurs opérations (présentation de ces référentiels lors des rendez-vous urbanisme),
 - **incite** les architectes et syndicats de copropriétés à se référer aux guides de rénovation dans leurs projets (présentation de ces guides lors des rendez-vous urbanisme),
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les conventions de partenariat nécessaires pour intégrer la prise en compte du Développement Durable dans les projets urbains et de constructions,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à demander et rechercher toutes les subventions pouvant être attachées à certains de ces projets auprès de divers organismes partenaires : la Région, l'A.D.E.M.E, l'A.L.E, l'A.N.A.H, etc.

2016/03/43 – Contrat de performance énergétique associant la conception, la réalisation et l'exploitation ou la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif, d'éclairage de mise en valeur, et l'éclairage des groupes scolaires, gymnases et futur pôle administratif Dialogue Compétitif – Autorisation donnée au Maire pour la signature du marché

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

Vote

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,
madame Bozon-Guillot**

Abstentions : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)

Contre : 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)

- **de prendre** acte de l'attribution du marché correspondant au groupement d'entreprises désigné par la Commission d'Appel d'Offres.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes pièces afférentes à ce dossier.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possibles auprès des partenaires financeurs.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme qui seraient nécessaires à la réalisation de ce dossier.
- **de dire** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2016 et suivants à l'article 615231 fonction 814 – section de fonctionnement et à l'article 2315 fonction 814 – section d'investissement.

2016/03/44 - Information sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets - Rapport annuel 2014

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **prend acte** des informations sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets – Rapport annuel 2014.

2016/03/45 - Information sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement - Rapport annuel 2014

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **prend acte** des informations sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement – Rapport annuel 2014.

2016/03/46 - Tarifs d'occupation du Domaine Public et droits de place - Année 2016

Rapporteur : J. Pruvost

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de valider** les propositions de tarifs ci-dessus pour l'année 2016,
- **de dire** que les recettes correspondantes sont inscrites au BP 2016 à l'article 7336 fonction 91 section fonctionnement.

2016/03/47 - Participation financière. Opération quartier Brosset. Square Dunant - Dynacité

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de donner** un avis favorable à la demande d'aide financière sollicitée par DYNACITE pour la réalisation de 30 logements locatifs sociaux neufs situés square Henri Dunant.
- **d'accepter** la participation financière de la Ville pour cette opération à hauteur de 48 192 €.
- **d'autoriser** le versement de 48 192 € à DYNACITE : un acompte de 30% soit 14 457,60 €, sera versé au commencement des travaux, un 2^{ème} acompte de 30% pourra être versé selon l'avancement des travaux, le versement du solde sera effectué à la fin de l'opération au vu de la déclaration d'achèvement des travaux.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte pris en application de la présente délibération, notamment une convention de réservation de logement.
- **de dire** que les crédits sont prévus au BP 2016, compte 20421 – 72 subvention d'équipement aux personnes de droit public – aide au secteur locatif.

2016/03/48 – NPNRU Rillieux-la-Pape. Protocole de préfiguration ANRU de la convention locale de Rillieux-la-Pape, ingénierie, démolitions et réhabilitations urgentes

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

Vote

Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,
madame Bozon-Guillot
5 (liste « une ville qui nous ressemble »)
Abstentions : 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)

- **de valider** et d'autoriser le maire à signer ce protocole du NPNRU auprès de l'ANRU et avec l'ensemble des partenaires
- **d'autoriser** le maire à signer le courrier d'avis favorable des dossiers d'intention, de démolir (DID) de chacun des bailleurs et tout autre document relatif à ce dossier.

2016/03/ 49 – PNRU 1 avenant 5 – Participation de la ville de Rillieux-la-Pape à la démolition des tours 1 et 2 place Lyautey

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser** le maire à verser cette subvention à Dynacité ces 79 310 € conformément à l'avenant 5 de la convention ANRU
- **d'autoriser** le maire à signer tous les documents liés à cette subvention
- **de dire** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2016 à l'article 204183 fonction 824 – section d'investissement.

2016/03/50 - Garantir les solidarités. Orientations et actions 2016

Rapporteur : C. Sève

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

Vote

Vote

Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert
Dandel, madame Bozon-Guillot
Abstentions : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)
Contre : 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel
élan »)

- **approuve** les orientations prises en matière de solidarités ;

à la majorité :

Vote

**Pour : 23 (liste « le renouveau pour notre ville »)
+ 1 (liste « une ville qui nous ressemble ») Monsieur Gilbert Dandel**
Abstentions : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)
Contre : 1 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan ») Monsieur Jean-Christophe Darne

(Les élus ayant des fonctions dans des associations n'ont pas pris part au vote)

- **autorise** le versement des subventions à l'ensemble des organismes précités, telles que détaillées dans l'annexe du Budget primitif et conformément à la réglementation, étant entendu que des avances ont déjà fait l'objet de versements en application de la délibération du conseil municipal du 27 janvier 2016 ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document s'y rapportant.

2016/03/51 - Carte scolaire. Mise à jour

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'affecter** les logements situés aux 1 et 3 rue André Janier, 2518 route de Strasbourg, 2,4 et 1 à 11 et 13 à 17 allée André Mimoum, et 229 à 320 rue Jean Roux au ressort de l'école primaire des Charmilles pour la scolarisation des enfants en maternelle et élémentaire.

2016/03/52 - Dispositif 2^{ème} chance – Convention de partenariat Ville/Etat

Rapporteur : R. Nejjar

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** les termes de la convention de partenariat entre l'Etat et la Ville de Rillieux-la-Pape,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat, et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

2016/03/53 - Contrats d'objectifs avec les associations sportives

Rapporteur : A. Daas

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des votants :

(non participation au vote des élus membres des associations)

- **d'accepter** le principe des contrats d'objectifs pour les associations participant au projet,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les contrats d'objectifs et toutes pièces se rapportant au dossier, en particulier les conventions prévues à l'article 10 de la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000, qui définit les conditions de versement des subventions aux organismes de droit privé par les personnes publiques, et au décret d'application du 6 juin 2001,
- **de procéder** au versement des subventions allouées, étant précisé que les crédits sont prévus au budget primitif 2016 à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », fonction 40 « services communs » gestionnaire « sports ».

2016/03/54 - Convention d'objectifs et de moyens avec la MJC

Rapporteur : C. Tétard

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter** les termes de cette convention,
- **d'autoriser** monsieur le Maire à signer la dite convention dont le projet est joint au présent rapport.

2016/03/55 - Opérations Ville Vie Vacances 2016. Modalités d'organisation et de financement des chantiers jeunes

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter** le principe de reconduction de l'opération « chantiers jeunes » en 2016,
- **de permettre** le versement d'une gratification de 20 euros par jour (15 € en espèces exonérés de charges, complétés d'un montant forfaitaire de prise en charge de 5 € incluant les frais de déplacement et de restauration) et par jeune sur une période de 10 ½ journées non renouvelables,
- **de souscrire** les polices d'assurances nécessaires,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter, au cours de l'année 2016, des subventions d'un montant le plus élevé possible et à signer les conventions de partenariat, et toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- **de dire** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016, gestionnaire « bureau information jeunesse », aux articles :

* 62 878 « divers – autres organismes », fonction 524 « autres services »

* 6714 « bourses et prix », fonction 422 « autres activités pour les jeunes » L'organisation des chantiers - jeunes est prévue dans le cadre du dispositif « Ville - Vie - Vacances ».

2016/03/56 - Convention de coopération entre la ville de Rillieux-la-Pape et la ville de Natitingou au Bénin

Rapporteur : C. Tétard

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de confirmer** la poursuite d'une coopération décentralisée avec la ville de Natitingou dans le cadre des lois du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République et du 25 janvier 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et leurs groupements
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention annexée relative au cadre dans lequel des actions de coopération seront mises en place avec la ville de Natitingou, de procéder à toutes les opérations relatives à ce partenariat
- **de solliciter** toute subvention auprès de différents partenaires : Ministère des Affaires étrangères et européennes, Région Rhône-Alpes, Métropole, et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ainsi que tout organisme et entreprise privée dans leurs domaines de compétence
- **de préciser** que les recettes seront encaissées sur la ligne suivante : article 741 fonction 048.

2016/03/57 - Subvention dans le cadre de l'organisation du carnaval 2016

Rapporteur : C. Leclerc

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de verser** une subvention d'un montant de 4 000 euros pour l'exercice 2016 à l'Association de Parents des Familles Espagnoles Emigrées en France pour la réalisation du carnaval, étant entendu que les crédits sont inscrits au budget 2016 sur la ligne 6574 30.

La séance est levée à 23 h 55.

N.B. : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous auprès d'Anne Prat ou Jacqueline Magno – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs. (Tel : 04.37.85.00.18/04.37.85.00.27).